

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
9 janvier 2018**

18-01-01

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 9 janvier 2018 à 20 h 01 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

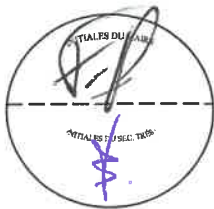
1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2017
5. Adoption du règlement no 194 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus
6. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
7. Nominations au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et renouvellement de mandat
8. Accès par un raccourci au parc Yvon-Lauzon
9. Service de cartes Desjardins: annulation de la carte dédiée à Éric Ouellette et attribution de nouvelles cartes à Claudia Baril et Gaétane Gagnier;
10. Nomination d'un vérificateur externe pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019 (article 966 du Code municipal du Québec)
11. Dons et commandite
12. Correspondance
13. Questions de l'assistance
14. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18-01-02

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2018-01-09 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 79 851,05 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 21 184,77 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 33 369,32 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 665,18 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 140 070,32 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

18-01-03

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2017 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 194 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-01-04

D'ADOPTER le règlement numéro 194 modifiant les règlements numéros 189 et 177 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.

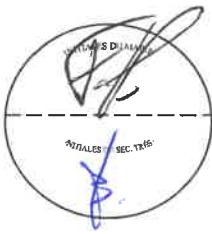
Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu des élus de la municipalité de Sainte-Marthe les formulaires complétés de « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* », respectant ainsi l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Un dépôt desdits formulaires, produits dans le délai prescrit à l'article 357, est effectué à la présente séance. Il s'agit des formulaires provenant des élus suivants :

Monsieur le maire François Pleau
Madame la conseillère Jacqueline Lavergne
Monsieur le conseiller Claude Gravel
Monsieur le conseiller Carl Verreault
Monsieur le conseiller Carl Dupras



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin
Madame la conseillère Jinny Brunelle

Par ailleurs, afin de respecter l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général transmettra à la direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la confirmation que l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a ainsi été respecté.

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET RENOUELEMENT DE MANDAT

ATTENDU QUE le mandat actuel des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) arrive à échéance au terme de deux années;

ATTENDU QUE deux des trois citoyens présentement membres comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont signifié leur intérêt de poursuivre leur engagement au sein de ce comité;

ATTENDU QU'il y avait nécessité de recruter un troisième citoyen pour compléter la composition du CCU pour les deux prochaines années;

ATTENDU QU'un appel à manifestation d'intérêt, par l'entremise d'un avis public, auprès des citoyens pour compléter la constitution du comité consultatif d'urbanisme a été lancé récemment;

ATTENDU QUE trois citoyens ont démontré de l'intérêt, déposé leur curriculum vitae et une lettre décrivant leur motivation;

ATTENDU QUE le nombre requis de citoyens selon le règlement concernant la constitution du CCU est de trois et que les deux citoyens ayant signifié leur intérêt de demeurer membre dudit comité rencontrent les critères souhaités;

ATTENDU QUE les trois citoyens qui ont signifié leur intérêt à se joindre au CCU présentaient un profil intéressant mais puisqu'un seul poste est à combler, un choix doit être effectué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

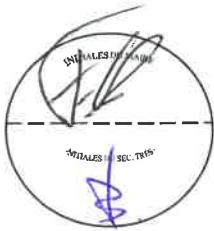
18-01-05

DE NOMMER pour le prochain mandat de deux ans renouvelable, les citoyens suivants à titre de membres du CCU : madame Cindy McAllister ainsi que messieurs Martin Deslauriers et Gilbert Campeau;

DE NOMMER pour le prochain mandat de deux ans renouvelable, les élus suivants à titre de membres du CCU : messieurs les conseillers Carl Verreault et Gilbert Séguin.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ACCÈS PAR UN RACCOURCI AU PARC YVON-LAUZON

ATTENDU QUE le conseil municipal est à l'affut de toute initiative pour améliorer la sécurité des résidents;

ATTENDU QUE durant la saison hivernale la patinoire est largement fréquentée, principalement par les jeunes;

ATTENDU QU'en plus de la patinoire, le centre jeunesse est également régulièrement fréquenté;

ATTENDU QUE l'accumulation de neige en bordure de la chaussée réduit la surface où peuvent circuler les piétons et qu'il y a absence de trottoir avant de pouvoir accéder à la rue des Loisirs;

ATTENDU QU'en empruntant le chemin privé adjacent au parc Yvon-Lauzon, la distance où les piétons sont exposés à la circulation des véhicules routier est réduite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

18-01-06

D'AUTORISER madame la directrice générale associée Claudia Baril à prendre entente avec le propriétaire du lot adjacent au parc Yvon-Lauzon ainsi que l'entrepreneur qui effectue le déneigement des stationnements et de la patinoire afin d'offrir aux piétons un accès par un raccourci au parc Yvon-Lauzon.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVICE DE CARTES DESJARDINS: ANNULATION DE LA CARTE DÉDIÉE À ÉRIC OUELLETTE ET ATTRIBUTION DE NOUVELLES CARTES À CLAUDIA BARIL ET GAÉTANE GAGNIER;

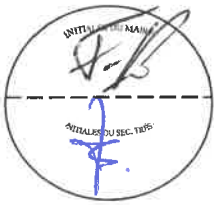
ATTENDU QUE Visa Desjardins a émis depuis 2012 des cartes « Approvisionnement » pour le compte de la municipalité de Sainte-Marthe et qu'elles servent de carte de paiement plutôt que d'un moyen de financement, le solde étant d'ailleurs acquitté en totalité sur réception;

ATTENDU QUE Service de cartes Desjardins a émis une carte « Approvisionnement » dont le détenteur est Éric Ouellette;

ATTENDU QUE la carte « Approvisionnement » au nom de monsieur Éric Ouellette est devenue inactive, et par conséquent inutile, puisque ce dernier n'occupe plus ses fonctions au Service des travaux publics depuis le 8 décembre 2017;

ATTENDU QUE cette carte « Approvisionnement » de Visa Desjardins a été remise à l'administration municipale et conservée en lieu sûr au moment où monsieur Ouellette a quitté ses fonctions;

ATTENDU QU'il est nécessaire que les élus adoptent une résolution afin de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

demander à Service de cartes Desjardins de procéder à l'annulation de cette carte dans leurs dossiers;

ATTENDU QUE le formulaire de modifications de Visa Desjardins, en plus de prévoir l'annulation de la carte précédemment mentionnée, adresse par la même occasion une demande d'émission pour deux cartes supplémentaires dont madame Claudia Baril, directrice générale associée et madame Gaétane Gagnier, intervenante jeunesse et de loisirs seraient de nouvelles détentrices rattachées au même compte de la municipalité;

ATTENDU QUE les frais annuels de 20 \$ pour chacune des cartes sont remboursés par la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges en vertu d'une entente de services liant l'institution financière à la municipalité;

ATTENDU QUE les divers achats effectués au moyen des cartes « Approvisionnement » de Service de cartes Desjardins (Visa Desjardins) facilitent la gestion administrative de la municipalité;

ATTENDU QUE l'administration municipale a mis en place depuis 2012 des mesures de contrôles internes afin de s'assurer que les dépenses portées au compte Visa Desjardins soient dûment autorisées et vérifiées;

ATTENDU QUE tout compte Visa fait partie intégrante de la liste des « comptes payés et à payer » à être approuvé mensuellement par les élus du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-01-07

D'APPROUVER le formulaire de modifications devant être acheminé à Service de cartes Desjardins qui demande à cette entité d'annuler la carte de monsieur Éric Ouellette et d'émettre des cartes supplémentaires à mesdames Claudia Baril et Gaétane Gagnier.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2017, 2018 ET 2019 (ARTICLE 966 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC)

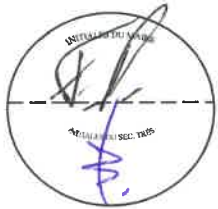
ATTENDU QUE l'article 966 du Code municipal du Québec mentionne que le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

18-01-08

DE NOMMER vérificateur externe pour les exercices financiers 2017, 2018 et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

2019 la firme d'experts-comptables Poirier & Associés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITE

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

18-01-09

D'ACCORDER la somme de 200 \$ à l'étudiante Janie Séguin qui effectuera un voyage humanitaire au Pérou du 22 mars au 3 avril prochain avec un groupe de l'école secondaire Soulanges;

DE REMETTRE la somme de 200 \$ après avoir obtenu l'assurance que les critères énoncés à la résolution no 17-04-65 soient respectés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 20,

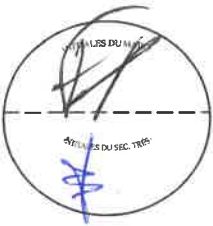
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-01-10

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

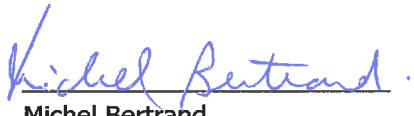
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe


François Pleau
maire


Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.


Michel Bertrand
directeur général

